

**AVENANT N°3**

**A LA CONVENTION DU 23 DECEMBRE 2014**

**RELATIVE A LA SURVEILLANCE ET A LA MAITRISE FONCIERE CONCERNANT DIVERS PROJETS**

**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**ENTRE :**

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS (CAN)**, domiciliée 140 rue des Equarts 79 000 NIORT, représentée par son Président Monsieur Jérôme BALOGE, en application d'une délibération du conseil communautaire en date du 16 novembre 2020,

d'une part,

**ET :**

**La SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL, « S.A.F.E.R. NOUVELLE-AQUITAINE**, société anonyme, au capital de 4 143 056 Euros dont le siège social est à VERNEUIL SUR VIENNE 87430– Lieudit « Les Coreix », agréée par arrêté interministériel du 3 décembre 2018, publié au journal officiel du 8 décembre 2018, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro B 096 380 373, numéro SIREN 096 380 373 et représentée par Monsieur Patrice COUTIN, Président Directeur Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2019,

LA SAFER Nouvelle Aquitaine est issue de la fusion entre les SAFER Aquitaine-Atlantique, Marche-Limousin et Poitou-Charentes. Cette fusion est la conséquence de l'application combinée des textes de la réforme territoriale (nouveau découpage des régions) et aux conditions de l'agrément des SAFER (constitution de ces sociétés à l'échelle régionale).

d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :**

**Modification de la durée de la convention**

L'article 15 de la convention cadre prévoyait le terme de la convention le 31/12/2020.

L'avenant proroge d'un an la convention jusqu'au 31/12/2021.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20201116-C69-11-2020-DE Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020
--

Cette prolongation est motivée par le contexte sanitaire et notamment la difficulté d'élaborer et de valider la nouvelle convention dans un calendrier restreint.

**Les autres articles de la convention initiale demeurent sans changement.**

**Fait à NIORT, le**

**Le Vice-Président Délégué de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais**

**M. Jacques BILLY**

**Le Président Directeur Général de la SAFER  
Nouvelle Aquitaine**

**M. Patrice COUTIN**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20201116-C69-11-2020-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2020  
Date de réception préfecture : 30/11/2020